

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Convertible Bond - Classe B (capitalisation)

Compartiment de **Euromobiliare International Fund SICAV** (la «Sicav»)

Code ISIN **LU1558189210**

Société de Gestion: **Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Objectifs

Le compartiment vise la croissance graduelle du capital investi à moyen terme.

#### Politique d'investissement

Les avoirs nets du compartiment sont investis à concurrence de 70% au moins de ses actifs nets en obligations convertibles, warrant-linked bonds et instruments convertibles similaires émis par des émetteurs internationaux.

Le Compartiment pourra être investi, jusqu'à concurrence de 30% des ses actifs nets, en titres à revenu fixe et variable, en excluant les droits de conversion et en valeurs mobilières de type actions, equity warrants et certificats de participation, tout en limitant la part de valeurs mobilières de type actions, equity warrants et certificats de participation, à 10% des actifs nets du Compartiment.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du compartiment en valeurs mobilières de type obligataire ainsi qu'en instruments du marché monétaires émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays.

Dans des conditions normales de marché, le compartiment vise à détenir des titres n'ayant pas un rating inférieur à B-. Le rating

des titres se basera sur les ratings des agences de notations disponibles et sur l'analyse du gestionnaire pour déterminer la qualité des titres. Ce rating minimum correspond uniquement à une indication.

Le compartiment pourra également détenir à titre accessoire des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou en liquidités, constituées notamment de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit et d'instruments du marché monétaire ayant échéance résiduelle inférieure à 12 mois. Jusqu'à hauteur de 5% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC.

Le Compartiment n'a pas de "benchmark".

#### Politique de Distribution

Cette classe B poursuit une politique de capitalisation de revenus.

#### Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le Compartiment est classé dans la classe 4 sur la base de sa volatilité passée ou, en son absence, de la volatilité du benchmark concerné ou d'un portefeuille modèle.
- La dite classe 4 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché obligataire.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.

- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.
- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

Les autres risques, non relevés de façon adéquate par l'indice synthétique, auxquels pourrait s'exposer le Compartiment sont:

- risque de crédit: il s'agit du risque que l'émetteur des instruments de dette dans lesquels le Compartiment est investi ne soit pas en mesure de remplir ses obligations de paiement;
- risque liquidité: dans une situation de stress des marchés, les titres du portefeuille pourraient subir une diminution de leur négociabilité et donc de leur valeur

## FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Pas prévus
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

### Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	0,72%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

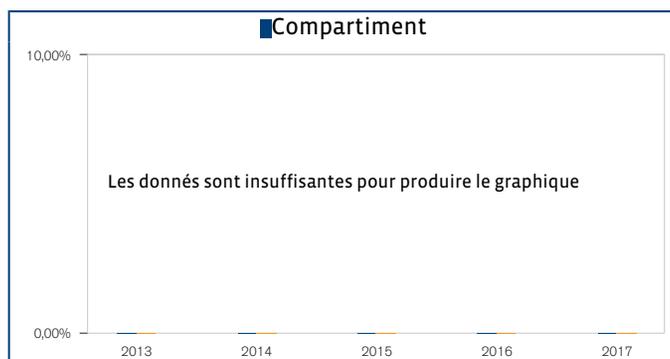
Commissions de performance	2.5% calculé chaque mois, équivalent 30% par an, de la différence positive entre la performance du Compartiment et la performance du paramètre de référence constitué par les indices:
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 45% Thomson Reuter Investment Grade Hedged Convertible Bond Index in EUR</li> <li>• 45% Thomson Reuter Global Focus Hedged Convertible Bond Index in EUR</li> <li>• 10% Cash EONIA Index</li> </ul>

Pendant l'année 2017 la commission de performance s'est élevée à 0,03% du Compartiment.

Les *frais courants* se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments.

*Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu).*

## PERFORMANCE PASSÉES



- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe B du Compartiment a démarré le 10 avril 2017.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Banque dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A. (Succursale de Luxembourg)

### Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("*Attribution et conversion des actions*") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu) ainsi qu'auprès de la Société de Gestion, des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions.

Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav.

Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée) sont disponibles gratuitement au siège social

de la Société de Gestion et sur le site au lien

[https://www.eurogr.it/storage/sito1/it/Società/Policy\\_MIFID/politique-de-remuneration.pdf](https://www.eurogr.it/storage/sito1/it/Società/Policy_MIFID/politique-de-remuneration.pdf).

### Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu).

### Législation fiscale

La Sicav est réglementée par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

### Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.